

CERTIFICAT D'APTITUDE (CACES) A LA CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

(SUIVANT LA RECOMMANDATION R 489)

OBJECTIFS

- Connaître les différentes instances et organismes de prévention et leurs rôles,
- Connaître les dispositions réglementaires et recommandations applicables,
- Connaître le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort,
- Connaître les règles de prévention et protection pour réaliser en toute sécurité les manœuvres liées à l'utilisation des chariots automoteurs de manutention,
- Conduire le chariot automoteur de manutention et réaliser les manœuvres en respectant ces règles.



PUBLIC

- Toute personne étant amenée à conduire des Chariots Automoteurs en situation de travail.



PRÉREQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié,
- Savoir lire et écrire en langue française,
- Pour le niveau confirmé : être expérimenté dans la conduite de chariot de la catégorie visée



STAGIAIRES PAR SESSION

- De 4 à 6 stagiaires en fonction de la catégorie



DURÉE

- Niveau débutant : 3 jours
- Niveau expérimenté : 2 jours



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, échanges d'expérience
- Exercices pratiques de conduite – Observation du comportement du conducteur et correction
- Matériel
- Formateur et testeur certifiés



ÉVALUATION DES ACQUIS

- Passage des tests théoriques et pratiques CACES®
- Reconnaissance par validation d'un ou plusieurs CACES®

CONTENU DE LA FORMATION

Le contexte réglementaire :

- Les dispositions en vigueur du code du travail, code pénal, code de la route et la recommandation R489,
- Les conditions à remplir pour la conduite des chariots automoteurs à conducteurs portés,
- La responsabilité pénale des conducteurs.

La prévention des risques liée à la conduite des chariots automoteurs de manutention :

- Les partenaires de la prévention et leur rôle,
- La prévention dans l'entreprise,
- Les risques liés à l'utilisation des chariots – Evaluation des situations de travail,
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie,
- Manutention et stockage des produits dangereux : identification des pictogrammes,
- Règles particulières applicables à la conduite des chariots.

Technologie du chariot :

- Classification des chariots,
- Présentation des types de chariots, accessoires,
- Description, technologie et équipements des chariots,
- Identification et rôle de chaque organe,

Technologie du chariot (suite) :

- Dispositifs de sécurité,
- Le centre de gravité – notions d'équilibre,
- Les types de palettes,
- La maintenance – Consignes d'entretien.

Utilisation des chariots :

- Les vérifications journalières,
- La circulation à vide, en charge, parcours balisé,
- Prise et dépose de charges au sol,
- Gerbage et dégerbage en pile,
- Stockage et déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier,
- Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque (latéral ou par l'arrière),
- Prise, transport et dépose de charges longues et volumineuses.

EN COMPLÉMENT sur le thème

Autres formations proposées en Intra-Inter-entreprises :

- Sauveteur Secouriste au travail
- Conduite des plateformes mobiles élévatrices de personnel
- Gestes et Postures

CERTIFICAT D'APTITUDE (CACES) A LA CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

(SUIVANT LA RECOMMANDATION R 489)

CACES® R.489	TYPES DE CHARIOT(S)	CARACTÉRISTIQUES
1A	Chariot(s) de catégorie 1A, et éventuellement 1B*, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai	
1B	Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai	Hauteur de levée ≥ 3,10 m
2A	Chariot à plateau porteur	Capacité de charge ≥ 500 kg
2B	Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus)	Capacité de traction ≥ 3 t
3	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale ≤ 6 t Hauteur de levée ≥ 3,50 m
4	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale > 6 t
5	Chariot élévateur à mât rétractable	Hauteur de levée ≥ 6 m
6	Chariot élévateur à poste de conduite élevable	Hauteur de plancher ≥ 2,80 m
7	Un chariot 1 représentatif des catégories 1A ou 1B ET Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6	

MODALITES DE REUSSITE AUX TESTS CACES®	
Épreuves théoriques	Une note de 70/100 à l'ensemble du test <u>ET</u> une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun de thèmes évalués
Épreuves pratiques	Une note de 70/100 à l'ensemble du test <u>ET</u> une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun de thèmes évalués <u>ET</u> une note supérieurs à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème